

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 42 du 12 octobre 2017

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2017-1419

relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale.

Du 28 *septembre* 2017

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS.

DÉCRET N° 2017-1419 relatif aux garanties accordées aux agents publics exerçant une activité syndicale.

Du 28 septembre 2017

NOR C P A F 1 7 0 1 2 4 8 D

Textes modifiés :

Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 (BOC, p. 2250 ; BOEM 240.8, 250.7.3.1) modifié.

Décret n° 85-397 du 3 avril 1985 (n.i. BO ; JO du 4 avril 1985 ; p. 3934).

Décret n° 86-660 du 19 mars 1986 (n.i. BO ; JO du 20 mars 1986 ; p. 4791).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 240.8

Référence de publication : JO n° 229 du 30 septembre 2017, texte n° 29 ; signalé au BOC n° 42/2017.

JORF n° 229 du 30/09/2017, texte n° 29